

Les bandits d'honneur de Kabylie à la fin du 19^{ème} siècle : Cas des frères Abdoun d'Ath Djennad.

Par : Dr. Mezhoura SALHI née HOCINE L'HADJ

(Université M.MAMMERI de T.Ouzou)

Mme. Farida KACI (Doctorante à l'université de Médéa)

Le résumé :

A la fin du 19^{ème} siècle, la Kabylie a connu un banditisme né de la politique coloniale répressive et spoliatrice. Le bandit d'honneur est un rebelle, un insurgé réfutant l'ordre colonial. Ce banditisme est une conséquence de la réorganisation politique, administrative et économique qui a démantelé et détruit la société kabyle.

Des figures emblématiques émergent dans ce contexte, les frères Abdoun Ahmed Saïd et Mohand Oulhadj d'une famille Maraboutique très respectée du Douar Ath Djennad du Haut Sebaou se distinguent pour accomplir une vengeance familiale, mais, aussi défier l'autorité coloniale, ainsi qu'Arezki El Bachir du douar Ath Ghobri qui s'est révolté contre la politique spoliatrice.

Une fusion stratégique et circonstancielle de courte durée s'est contractée entre les deux justiciers en 1893. Une fin brusque et tragique sonna le glas de ces justiciers, car Arezki El Bachir et Ahmed Saïd Ou Abdoun sont condamnés puis exécutés le 14 mai 1895 sur une place publique.

Abstract :

At the end of the 19th century, Kabylie experienced a kind of banditism born in the colonial repressive and spoliation politics. The bandit of honor is a rebel, an insurgent refuting the colonial order. This banditry is a consequence of the political, administrative and economic reorganization that dismantled and destroyed the Kabyle society.

Emblematic figures emerged in this context, the brothers Abdoun Ahmed Saïd and Mohand Oulhadj come from a highly respected Maraboutique family from the Douar Ath Djennad situated at the top of Sebaou area.

They chooses this way to carry out a family revenge, and in the same time to make challenge for the colonial authority, as well as Arezki El Bashir from Douar Ath Ghobri who also rebelled against spoliation politics. A short-term strategic and circumstantial union contracted between the two rebels in 1893.

A sudden and tragic end sounded the death knell of these vigilantes, because Arezki El Bashir and Ahmed Saïd Ou Abdoun were convicted and then executed on May 14, 1895 on a public place.

Avec la chute du second empire en France, le régime civil est proclamé pour l'Algérie. Cela mit fin au pouvoir militaire pour être remplacé par un régime civil et administratif sous le commandement des colons. Ce changement de régime a eu un impact sur la politique française en Algérie ainsi l'implication des colons dans les affaires générales du pays s'est accrue.

La politique de la troisième république à l'égard des Algériens s'est accentuée autour de deux questions principales, d'abord le maintien de la répression à l'égard

des populations impliqués dans les soulèvements insurrectionnels ensuite l'expansion des colonies de peuplement.

Le Kabyle subit une condamnation arbitraire de l'administration coloniale et des chefs investis de village, de douars ou de tribus. En voulant se venger d'une injustice, il est proclamé un hors-la-loi selon la loi coutumière. Il prend le maquis et devient bandit d'honneur: redresseur de torts et justicier, donnant aux pauvres ce qu'il prend aux riches.

L'objectif de cette recherche est donc, de lever le voile sur ses Grands révoltés, approfondir la connaissance sur ces insurgés qui ont marqué l'histoire de la résistance kabyle face à la répression coloniale, à la fin du 19^{ème} siècle. Ainsi une analyse profonde de la problématique s'impose en suivant quelques axes de réflexions à commencer par, la définition d'un bandit d'honneur, les raisons de ce banditisme en Kabylie, et l'étude de cas de figure des « frères Abdoun » et la nature de leur relation avec le grand justicier Arezki El Bachir.

1. Comment définir un bandit d'honneur ?

Le bandit d'honneur dans l'anthropologie sociale a plusieurs synonymes et significations dont: déserteur ayant rejoint le maquis, insurgé, rebelle, ou bandit social.

E. J. Hobsbawm définit le bandit d'honneur ou bandit social comme étant: «*Un paysan hors-la loi que le seigneur et l'état considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur*»¹. Ses objectifs, se venger d'une injustice et redresser les torts.

Jean Déjeux affirme que le Bandit d'honneur est :

«*Un bandit au grand cœur, joue un rôle de justicier, et de redresseur de torts. Le bandit est condamné injustement ou voulant se venger d'une injustice, un paysan devient hors-la-loi ; il prend le maquis, et donnant aux pauvres ce qu'il prend aux riches. Aidé par son clan, il est vulnérable, jusqu'au moment de la trahison, il est arrêté et tué* »².

Quand à Tahar Oussedik, il les considère, comme des résistants, et des justiciers qui refusaient de respecter la loi, imposée par le colonialisme³.

Mahfoud Keddache aborde dans le même sens : «*Les vengeances de ces maquisards, entourés presque toujours du silence des populations avaient pour conséquences lorsqu'un agent de l'ordre colonial en était victime, une aveugle répression policière, et souvent militaire s'abattait contre la population*»⁴.

Habituellement, le bandit prend le maquis ou la montagne, ses actions se déroulent dans les milieux ruraux. Il s'enfuit, soit après un délit de droit commun, soit pour se venger d'une dénonciation ou d'un mépris fait à sa famille. Il recourt à la loi coutumière et il fait sa propre justice. Il est aidé par les siens, il n'apparaît pas comme un ignoble bandit mais comme un homme d'honneur qui applique une vraie justice⁵.

L'apparition des bandits d'honneur en Kabylie, se fait surtout dans le contexte colonial, et glorifiés comme des héros nationaux. La population les protégeait en leur assurant la sécurité, la nourriture, et les provisions malgré la répression qu'ils risquaient de la part de l'administration coloniale. Les femmes de leur part, chantaient leurs bravoures en les prenant comme symbole de la force et du courage⁵, dans ce sens Dejeux Jean a écrit : *«Aux yeux des populations démunies. C'est un héros qui ose résister à la France ... son endurance dans l'épreuve, Son habilité échappé aux gendarmes, sa force de résistance suscitant l'administration de beaucoup⁶ »*.

Chez les contemporains à l'instar de Alain Sainte Marie⁷, dans son article sur le banditisme en Kabylie à la fin du 19^e siècle, la présence morale de ces fameux bandits dans la mémoire collective algérienne est dûment constatée, en tant que des résistants à la domination française sur ces formes primitives fractionnées du nationalisme, tout comme Bouziane El kalai de Beni Choughran, Masseur Benzemat dans les Aurès en passant par les frères Abdoun et Arezki El Bachir, et que Jean Dejeux refusait d'en connaître.

Pour lui, les bandits représentent : *« une résistance aux lois des autorités françaises, poursuivis le plus souvent pour être conforme à un code d'honneur coutumier, par conséquent ils furent souvent des champions de cette coutume que les français cherchaient à supprimer et à réduire, et que les kabyles voient un élément fondamental de leur particularisme⁸ »*.

2. Aux origines du banditisme d'honneur en Kabylie:

la fin du 19^e siècle coïncida, en Kabylie, avec l'essor du banditisme. En règle générale, il faut en chercher les raisons dans les agissements des administrateurs, les gardes forestiers et de chefs locaux (Caïds, chefs des douarset Amine des villages)⁹.

Après l'insurrection de 1871, l'administration coloniale dota la Kabylie d'institutions lui permettant le contrôle direct de la population. Le gouverneur général de l'Algérie, l'Amiral De Gueydon, opta pour une réorganisation politique et administrative inspirée de l'expérience de Rondon. Il déclarait : *«L'assimilation du peuple kabyle est possible ici et nulle part ailleurs »*, et *« Les terres kabyles sont parfaitement préparées à s'assimiler »¹⁰*.

Le 11 septembre, il posa les bases de la nouvelle organisation de la Grande Kabylie en prévoyant le remplacement progressif des administrateurs de district ainsi que des bureaux arabes par des chefs de circonscriptions centrales¹¹.

Cette nécessité engendra la promulgation d'un nouveau décret du 11 septembre 1873 qui remplaçait transitoirement certains territoires sous l'autorité militaire. Le 24 décembre 1875, le gouverneur général Chanzy décida la suppression de la circonscription cantonale et opta pour la commune mixte sous la direction d'un administrateur¹².

Le titre de l'Amin El Oumana, fut supprimé et remplacé par un président de la Djemââ, et il devient un simple fonctionnaire. La Djemââa perdu son autonomie politique du libre conseil du village, elle devient l'assemblée des titulaires de

fonctions traditionnelles (amin, oukil) eux-mêmes devenus agents d'exécution du gouvernement, et la tribu Kabyle qui fut une agglomération de villages est dilatée de la taille d'une fédération d'alliés, pour qu'elle devienne une entité administrative¹³.

La dissolution de la Djemâa de justice céda la place aux juges de paix pour les affaires civiles suite au décret du 23 avril 1874. À cet effet des justices de paix ont été ainsi créées à Tizi-Ouzou, Dellys, Fort-national, Draa-El-Mizan et Bordj Menaiel liées au département d'Alger. Le juge de paix appliqua la loi française en entamant sa substitution progressive du droit coutumier Kabyle¹⁴.

Le démantèlement et la déstructuration de la société kabyle s'accroissent avec le séquestre, l'expropriation et la confiscation des fellahs, dans le but de développer la colonisation et le peuplement. Le séquestre fut considéré comme une voie d'exécution indispensable pour la perception des amendes collectives.

Cette déstructuration atteint son paroxysme le 26 juillet 1873, avec la loi Warnier, qui ouvre de plus en plus l'Algérie à la politique de peuplement et ses conséquences désastreuses.

L'Algérien fut expulsé, alourdi de multiples impôts sur tout ce qui lui appartenait, sur sa terre, sa maison et ses arbres, d'autres impôts supplémentaires furent créés tels que l'impôt du collier dans les montagnes sur la circulation des charrettes¹⁵. À cela, s'ajoutait toute une panoplie d'impôts arabes¹⁶.

Le premier alourdissement de la fiscalité en Kabylie fut décidé par le décret du 13 juillet 1874, portant la création de « centimes additionnels » aux impôts arabes. Cette contribution s'éleva à 2 centimes, puis à 10 centimes. Les Kabyles s'acquittaient déjà de la Lezma¹⁷, en plus des impôts supplémentaires (l'impôt sur les patentes en 1883 et le 23 décembre 1884, l'impôt sur la propriété bâtie et des moulins à l'huile)¹⁸.

Ces mesures fiscales appauvrirent davantage les kabyles, qu'ils n'ont cessés de dénoncer auprès des délégations financières¹⁹.

La malveillance de la politique coloniale ne se limite pas aux aspects administratif et financier mais touche également le forestier par les dispositions du code forestier et la responsabilité collective du 17 juillet 1874, qui accablaient les indigènes d'amendes et de condamnation arbitraires. Il leur était interdit de ramasser du bois mort, d'en couper du vert, ou de faire paître leurs troupeaux²⁰.

Toutes ces mesures abusives et discriminatoires engendrent un mécontentement puis un sentiment de haine de la part des kabyles. Manifestement pour les autorités françaises, l'indiscipline grandit en Kabylie dans les années 1892-1893. Alain Sainte-Marie disait :

« Les Kabyles deviennent arrogants, les refus de payer impôts et amendes ou d'assister les fonctionnaires français se font plus nombreux. Après l'échec d'une tentative de ratissage des forêts de Yakouren et de Tamgout, on a l'impression d'une révolte larvée, de se trouver, en présence d'un véritable état insurrectionnel d'une partie des populations kabyles²¹. »

Face à cette situation critique engendrée par un encerclement juridique, un désastre économique et une déstructuration sociale, un autre mode de résistance émergeait et que l'administration coloniale qualifia par de multiples adjectifs,

banditisme, Brigandage, rebellions et qui coïncida avec la fin du 19^e siècle durant lequel il connaissait son essor considérable dans le soucis de semer la panique, la terreur ainsi que la crainte au sein des autorités françaises.

Les Bandits furent nombreux et existaient partout, ils réclamaient leurs droits, se vengeaient de l'administration coloniale. Ils volaient les riches pour donner aux pauvres tels qu'ils furent définis par la légende populaire²², à l'instar d'Arezki El Bachir et les frères Abdoun.

3. Les frères Abdoun d'Ath Djennad :

Leur histoire est différente de celle des autres Bandits. Elle se rapproche beaucoup de celle d'Arezki L'Bachir avec qui, ils deviendront des grands alliés²³. Les frères Abdoun, issus d'une famille riche d'origine maraboutique du douar d'Ath DjenadEl Ghreg, commune mixte du Haut Sebaou, à laquelle tous les Kabyles de la contrée doivent le respect. Ils ont pris le maquis vers 1891-1892, tout à la fois pour accomplir une vengeance familiale mais aussi en signe de révolte contre l'autorité française.

A la différence d'Arezki El Bachir, les Abdoun de tout temps, étaient méfiants vis à vis des autorités françaises. C'est la raison pour laquelle les documents et les écrits français nous livrent peu d'informations à leurs sujets.

Trois hommes de cette famille, condamnés injustement par la justice française, se sont distingués pour avoir pris le maquis. Mohamed ou El Hadj Ou Abdoun, son frère Ahmed ou Essaid Ou Abdoun et son fils El Bachir ou Mohamed ou El Hadj Ou Abdoun²⁴.

Leur histoire remonte à 1883, lorsque deux familles maraboutiques dominantes d'Ath Djennad El Ghreg « les Abdoun » et les « Achabo » se disputaient le pouvoir au douar d'Agraredj²⁵.

Les deux familles se livraient une rivalité et une lutte sans merci. Les Achabo remportèrent la victoire, et nommèrent Mohamed Ousseddik El Mazari Ouachabo président des Ath Djennad²⁶. En détenant le pouvoir, ce dernier avait des difficultés avec ses administrés, qui voulaient se débarrasser de lui. Ils cotisèrent et payèrent deux indigènes, pour le tuer en plein village d'Azzefoun, le jour, où il devait se confronter avec les Abdoun devant l'administration coloniale. Mohamed Seddik El Mazari Achabo, avant de mourir, accusa à tort, ses ennemis personnels²⁷. Le parquet de Tizi Ouzou procéda injustement à l'arrestation des deux frères Ahmed Ou Essaid Abdoun et Mohamed Ou El Hadj. Le 26 février 1884, ce dernier fut condamné à la peine de mort, recommandée suite aux rapports du procureur général d'Alger. E. Violard parlait d'une erreur judiciaire. Ce dernier réussit à faire commuer sa peine en celle de travaux forcés à perpétuité. Il fut envoyé au Bagnes²⁸ de Cayenne.

Pour se venger des dénonciateurs, tuer les faux témoins, et supprimer les ennemis. Mohand Oulhadj Abddoun, s'enfuit avec une dizaine de ses partisans, et seuls trois purent s'embarquer pour revenir en Kabylie. Malheureusement, il fut repris, réexpédié encore aux Bagnes, d'où, il s'échappa une seconde fois le 13 octobre 1887.

Quant à son frère, Ahmed Oussaid Ouabdoun, il fut transporté par mesures disciplinaires à la montagne d'Argent, où il résistera durement, avec un seul espoir,

retrouver sa Kabylie natale. Il réussit à s'enfuir vers la fin de l'année 1887, et regagna la Kabylie, au mois de mars de l'année 1889.

Les deux frères se retrouvèrent dans des conditions inespérées. Ils prirent la forêt, organisèrent une bande de partisans, le frère aîné Mohamed Saïd Oubdoun prend la direction. Mohand Oulhadj Abdoun informa les Achabou de son retour pour la vengeance. Les Abdoun ne pillaient jamais d'après E. Violard:

« Les Abdoun n'étaient point des voleurs ; jamais ils ne pillèrent ; ils se contentaient de tuer, un à un, les Achabo et leurs alliés. En un seul jour, ils (en occirent !) sept, ce qui, même dans les annales du banditisme algérien peut être considéré comme joli fait d'armes »²⁹.

En dehors des Achabo, leur hostilité serait plutôt dirigée aussi contre les juifs³⁰ : Un jour, Mohamed Abdoun, rencontrant dans un sous-bois un administrateur d'Azzefoun, il lui dit : *« Vous vous prétendez en République. (La République signifie pas de maître, la chose a tous et pour tout, les Juifs !). Ce sont ceux-là que vous devriez commencer par détruire »³¹*

Ils commencèrent à traquer les serviteurs de l'administration coloniale, et à racketter les riches colons de leurs biens mal acquis en faisant l'alliance avec la bande d'Arezki El Bachir.

4. La bande des Abdoun et l'alliance avec Arezki El Bachir :

Le 01 janvier 1893, dans un accrochage avec les goumiers et les gendarmes, le fils Abdoun et cinq de ses camarades furent tués. Cette tragédie, poussa le vieil Mohand Ou L'Hadj Abdoun à fusionner avec Arezki El Bachir, et sa malgré, tout le mépris qu'il professait pour lui³². Leur bande se composait de dix huit personnes. Leur alliance a été de courte durée, La jalousie, était la raison constatée, et soulevée par Violard.

Le 25 novembre 1893, sous le commandement du préfet Laroche et de Lefébure, près de 1000 soldats entamèrent, sous la neige, l'expédition contre les troupes d'Arezki El Bachir et les Abdoun. Sur dénonciation du Caïd Belkacem et de Ben Ali-Cherif, le 16 décembre 1893, Ahmed Said Ou Abdoun fut arrêté, près du pic de Tamgout. Il est conduit à Alger et incarcéré à la prison Barberousse jusqu'à son procès et sa condamnation. Il passera devant les assises d'Alger, son procès eut lieu, en même temps que celui d'Arezki el Bachir³³, du 23 janvier au 08 février 1895 et il fut défendu par l'avocat Cadorel et condamné à cinq ans de prison, puis à la peine capitale à la fin du procès.

Il a gardé une fière attitude et s'est renfermé dans le mutisme le plus absolu. Il a répondu au juge qui tentait de l'interroger : *« Si vous me tenez ça serait mieux pour vous. Si vous me relâchez, je recommencerais ; c'est un droit, mais aussi un devoir »³⁴*. Il fut exécuté le 14 mai 1895 sur la place d'Azazga avec Arezki el Bachir.

Il est d'une extraordinaire énergie et d'une grande intelligence, il a été toujours fidèle à ses convictions :

« Tant que la terre kabyle donne asile à un seul membre de la famille des Achabo, a-t-il déclaré, les Abdoun ne déposèrent pas les armes. Et partout

*où les Achabo comptent des amis, les Abdoun ont semé l'épouvante, prenant d'assaut les villages, incendiant les forêts, tuant les agents envoyés à leur poursuite, massacrant vieillards, femmes et enfants*³⁵.

Quand Mohand ou Lhadj Ouabdoun, il avait échappé à l'expédition du 28 juillet 1895, qui avait coûté la vie à ses autres compagnons et se refugia à Tripoli, mais le Gouverneur général de l'Algérie et le Consul de France à Tripoli ont organisé son arrestation en janvier 1897³⁶.

Tout indique que le développement du banditisme trouva sa source principale dans l'usage que firent des pouvoirs qui leur étaient dévolus les administrateurs de communes mixtes, ces communes où résidait la majorité de la population autochtone en 1902³⁷. La politique française sous le régime civil est à l'origine de l'apparition d'un phénomène social mais surtout militaire, connu chez les algériens sous le nom de révolte, guidée par des justiciers, des redresseurs de tort ou bandits d'honneur, contrairement aux Français qui les qualifiaient de : bandits, brigands ou les hors-la-loi...

Le « bandit d'honneur », est la formule préférée par les journalistes français depuis la fin du 19^e siècle, à l'instar d'Emilie Violard. Il est un individu refusant tout le tort apporté par la politique française, par la suite, il devient chef de bande ou de troupe organisée, menée sous son commandement, à l'image d'Arrezki-El-Bachir d'Ath Ghobri, les frères Ouabdoun d'Ath Djennad, et d'autres...

En guise de conclusion, l'apparition du banditisme en Kabylie, n'était pas une sorte de délinquance ou de dérive sociale qu'Arrezki El Bachir, les Ouabdoun, et autres ont préféré, mais un type de révolte, née de leurs circonstances politiques, sociales, culturelles ainsi qu'humaines animées par un climat de haine et de tension apparus chez les leaders afin d'exprimer leurs refus envers cette politique inhumaine caractérisée par de multiples visages. Quoique la légende refuse de croire à la mort de ces bandits d'honneur, leurs glorifications font d'eux des personnages immortels et invulnérables.

Les références :

1. Hassina AMROUNI, Les bandits d'honneur d'Algérie, dans Revue Memoria, [En ligne], n° 48, août 2016, (Publié le 16 septembre 2016), Url: <https://www.memoria.dz/sep-2016/dossier/les-bandits-dhonneur-dalg-rie>, (Consulté le 23/11/2019).
2. Jean DEJEUX, Le bandit d'honneur. Encyclopédie Berbère, 9 / BaaL Ben yasla, éd sud, Aix En Provence, 1991, pp. 1328 à 1331.
3. Jean DEJEUX, Bandit d'honneur dans l'année de 1917-1921, dans la Revue de l'occident musulman et de la méditerranée, année 1978, volume 26, n°01, pp. 53-54.
4. Mahfoud KEDDACHE, Histoire du nationalisme Algérien, T 2, éd Enal, Alger. p.823
5. Hassina AMROUNI, op. cit.
6. Jean DEJEUX, Bandit d'honneur dans l'année de 1917-1921, Op. cit, p.35.
7. Ibid. p.54
8. Alain SAINTE MARIE, Réflexions sur le banditisme en Algérie à la fin du 19^e siècle à propos de la Grande Kabylie (1890-1895), [en ligne], <https://www.departement06.fr/documents/Import/decouvrir-les-am/rr82-1982-04.pdf>

9.Ibid.

10. Settar OUATMANI, Arezki L'Bachir: Un « bandit d'honneur » en Kabylie au XIX^e siècle, in Revue des mondes Musulman et Méditerranée,[El ligne]; n° 136, Novembre 2014, Url:https://journals.openedition.org/remmm/8514.

11. مزهورتحسين الحاج، السياسة الأهلية للولاية العامة الجزائرية في عهد الجمهورية الثالثة 1871-1901، رسالة الماجستير في التاريخ المعاصر، الجزائر: جامعة الجزائر 2، 2005، ص.30.

12. Younes ADLI, Arezki l'Bachir. Histoire d'honneur, ALGER, 2001, p.161

13. Younes ADLI, La Kabylie à l'épreuve des invasions, Edition Ziriyab, Alger, 2004, p.163.

14. Charles RobertAGERON, La France en Kabylie, 1^e édition, Belle Lettres ,2011, p.43 à 44.

15. Younes ADLI, La kabylie à l'épreuve des invasions, op, cit, p. 163.

16. Emilie VIOLARD, Les Bandits de la Kabylie, EGI Grand, Alger, 2004, p.57.

17. Du mot arabe LEZMA, signifie l'obligation appelée l'impôt de capitation, calculée selon la fortune et les revenus des chefs de familles.

18. Selon Alain Mahé, la première monture de la Lezma Kabyle remonta au 18 juin 1858 en prévoyant trois catégories de contribuables à l'image des riches qui payaient 15 F ; ceux aux modestes ressources payaient 10 F et ceux aux ressources moindres payaient 5 F.

19. Jules COMBON, Le gouvernement général de l'Algérie (1891-1897), Alger, 1918, p. 82.

20. L'apparition de la délégation financière, remonte au 23 août 1898, dont le rôle essentiel est de voter le budget de l'Algérie.

21. Alain MAHE, Histoire de la grande Kabylie XIX^e et XX^e siècle : Anthropologie historique de lieu social dans les communautés algéroises, 2^e édition, EDIF, Alger, 2000, p. 293.

22. Marie SAINTE : Op. Cit, p. 4.

23. زاهية طرحة، الحكاية الشعبية الجزائرية بمنطقة جرجرة، الأربعة ناث واسيف، رسالة ماجستير، تيزي وزو: جامعة مولود معمري، 1994، ص 150.

24. Younes ADLI, Arezki l'Bachir...Op. Cit, p.40.

25. Dehbia ABROUS, Hommes et femmes de Kabylie: Abdoun (Famille), sous la direction de Salem Chaker, DBK, T1, Alger, 2001. p.18.

26. Agraredj : est un village de la commune d'Aghrib, commune d'Azazga.

27. Younes ADLI , Arezki l'bachir...Op. Cit, p. 40

28.الصدیق التواتي، المبعدون إلى كاليديونيا الجديدة :مأساة هوية منفية،الجزائر، دار الأمة، ، 131-135.

29. Bagnes : Les bagnes coloniaux, comme « terres de la Grande Punition », furent créés par la loi de Napoléon III du 30 mai 1854. Voir, Odile Krakovitch : Les archives des bagnes de Cayenne et de Nouvelle-Calédonie : la sous-série colonies H aux archives nationales.

30. Emilie VIOLARD, op.cit, p.106.

31. Certains évoquent également le rôle qu'auraient pu jouer les Algériens d'origine juive qui, à la suite du décret Crémieux (1870), avaient accédé à un statut proche de celui des colons.

32. Dehbia ABROUS, Op. Cit, p. 19.

33. Dehbia ABROUS, Op. Cit, p.21.

34. D'après la lettre du 14 août 1895 adressée par le Procureur général au Garde des Sceaux, dont il confirmait que : Mohamed El Hadj Ouabdoun n'a pas comparu en même temps que son frère : « *Mohamed El Hadj OUAbdoun n'a pas comparu devant les Assises de février 1895 en même temps que son frere et Arezki el Bachir* ». Voir, Dehbia Abrous, Op. Cit.

35. Dehbia ABROUS, Op. Cit p. 23

36. Emilie VIOLARD, op.cit, p.107

37. Dehbia ABROUS, Op. Cit. p. 23

38. SettarOUATMANI, Op. Cit.

La bibliographique :

1. ABROUS, Dehbia. Homme et femme de Kabylie: Abdoun (Famille), sous la direction de Salem Chaker, DBK, T1, Alger, 2001.
2. ADLI ,Younes.Arezki l'bachir : Histoire d'honneur, Alger, 2001
3. ADLI, Younes. La Kabylie à l'épreuve des invasions, Edition Ziriyab, Alger, 2004
4. AGERON Charles Robert : La France en Kabylie, 1^{ère} édition, Belles Lettres, 2011.
5. AMROUNI, Hassina. Les bandits d'honneur d'Algérie, [en ligne], dans Revue Mémoire, n° 48, août 2016, (publié le 16 septembre 2016), URL: <https://www.memoria.dz/sep-2016/dossier/les-bandits-dhonneur-dalgerie>, (consulté le 23/11/2019).
6. COMBON Jules : Le gouvernement général de l'Algérie (1891-1897), Alger, 1918
7. DEJEUX, Jean. Le bandit d'honneur, dans : Encyclopédie Berbère, 9 / BaaL Ben yasla, éd sud, Aix En Provence, 1991.
8. DEJEUX, Jean. _Bandit d'honneur dans l'année de 1917-1921, dans la Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, année 1978, volume 26, n°01.
9. MAHE, Alain, Histoire de la grande Kabylie XIX^{ème} et XX^{ème} siècle : Anthropologie historique de lieu social dans les communautés algéroises 2^{ème} édition, EDIF, Alger, 2000.
10. OUATMANI, Settar. Arezki L'Bachir Un « bandit d'honneur » en Kabylie au XIX^e siècle, [en ligne], dans la Revue des Mondes Musulman et Méditerranée, 136, Novembre 2014, (publié en novembre 2014), Url: [https:// journals.openedition. Org /remmm/8514](https://journals.openedition.org/remmm/8514), (Consulté le 23/11/2019).
11. VIOLARDS, Emilie. Les Bandits de la Kabylie, EGI Grand, Alger, 2004.
13. حسين الحاج، مزهورة. السياسة الأهلية للولاية العامة الجزائرية في عهد الجمهورية الثالثة: 1871-1901، رسالة الماجستير في التاريخ المعاصر، الجزائر: جامعة الجزائر 2، 2005.
14. طرحة، زاهية. الحكاية الشعبية الجزائرية بمنطقة جرجرة: الأرباع ناث واسيف. رسالة ماجستير، تيزي وزو: جامعة مولود معمري، 1994.
15. التواتي، الصديق. المبعدون إلى كاليدونيا الجديدة: مأساة هوية منفية. دار الأمة.

Les Hafside et l'action de prosélytisme de Raymond Lulle à Tunis et à Bougie à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècles.

Pr. Salah BAIZIG (Université de Tunis).

E-mail : salahbaizig@yahoo.fr

Résumé :

Raymond Lulle a prêché au profit du christianisme lors de ses visites, à Tunis en 1294, à Bougie en 1307 et à Bougie et Tunis en 1314. Comment les Hafside ont-ils réagi envers cette action de prosélytisme de ce penseur chrétien majorquin d'origine catalane? Les réactions du pouvoir hafside, des 'ulemas et du public aussi, en Ifriqiya étaient-elles violentes ou modérées et tolérantes ?

Il faut pour discuter cette problématique, mettre les visites de R.Lulle dans leur contexte historique, les présenter et analyser son objectif et sa démarche.

La démarche de Lulle consista d'une part à voir son action de prosélytisme comme un art de convaincre, d'autre part elle consista à lancer le défi d'une polémique jouée d'après lui en sa faveur par la force de ses arguments. Les 'ulamasifriqiyens ont répondu au défi, cependant ils ont considéré que l'idée de la trinité ne peut en aucun cas être discutée. Les autorités hafside n'ont fait que le mettre momentanément en prison puis ils l'ont autorisé à partir.

Comment expliquer cette réaction modérée des hafside ?

D'abord, l'action de Raymond Lulle n'était ni isolée ni la première en *Ifriqiya*. En outre, la liberté du culte était chose admise par les hafside. D'autres facteurs nous fournissent des éléments d'explication, à citer le rapport des forces qui jouait en faveur des Royaumes d'Aragon et de Majorque et les rapports commerciaux qui ont serré les liens et qui ont surtout lié les uns et les autres par des intérêts économiques, lesquels intérêts l'ont emporté sur les considérations religieuses.

Mots-clés : prosélytisme, tolérance, hafside, 'ulama/s, débat.

المُلخَص:

الحفصيون والحركة التبشيرية لريمون لول بتونس وبجاية في نهاية القرن 13 وبداية القرن 14م.

دعا ريمون لول إلى اعتناق المسيحية خلال زيارته لتونس في 1294 و بجاية في 1307 ثم إلى بجاية و تونس في 1314. كيف تفاعل الحفصيون مع هذه الحركة التبشيرية لهذا المفكر المسيحي الميورقي ذي الأصل القطلوني؟ هل كان رد الفعل من قبل السلطة الحفصية والعلماء والسكان عنيفا أم معتدلا و

متسامحا؟